

Diagnostic relatif aux déchets issus de la démolition

Etablissement Brasserie MAURO
67 Boulevard du Val Claret
06600 Antibes



Diagnostic relatif aux déchets issus de la démolition de bâtiment

Décret n°2011-610 du 31 mai 2011 et codifié à l'article R 111-46 du Code de la construction et de l'habitation, arrêté du 19 décembre 2011.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété :
Etablissement Brasserie MAURO
 Adresse : **67 boulevard du Val Claret**
06600 ANTIBES

Numéro de Lot : **so**
 Référence Cadastre : **AW 175 et AW176**

Descriptif du bien : **Locaux industriels**
 Encombrement constaté : **Locaux en pleine activité à la visite.**
 Etage : **1 niveau en Rdc**
 Mitoyenneté : **Non**
 Bâti : **Oui**
 Document(s) consulté(s) : **Rapport 119753 à 119755 et 119757 à 119761 : Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition rédigé par la société WE Group les 10 et 11/03/2022**

B DESIGNATION DU MAITRE D'OUVRAGE

- Désignation du maître d'ouvrage

Nom : **UNICIL Aix**
 Adresse : **Bois de l'Aune – Bâtiment H**
5 place Victor Shoelcher
13090 Aix en Provence

- Si le maître d'ouvrage n'est pas le donneur d'ordre :

SO
 Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **SO**

Données géographiques des sites.

Zone urbaine dense Zone urbaine Zone rurale
 Contraintes particulières : bruit poussières
 autres (vibrations, accès)
 Espaces disponibles : chantier rue
 Autres espaces publics utilisables Espaces privés
 autres

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Identité de l'opérateur de diagnostic
 Nom / Prénom : **SAUVAIRE Christophe**
 Raison sociale et nom de l'entreprise : **WE GROUP**
 Adresse : **30 avenue du château de Jouques**
Espace Sainte Baume – Bât A8
13420 GEMENOS

Organisme d'assurance professionnelle : **AXA RANCE IARD**

N° de contrat d'assurance : **N° 7518072604**

Date de validité du contrat d'assurance : **31/12/2022**

D SUIVI DES EVOLUTIONS

Indice	Date	Paragraphe	Nature des évolutions
01	26/04/2022	Tous	Création du document

E IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION

Néant

Ce rapport ne peut nous engager sur les zones non contrôlées énumérées ci-dessus. Nous rappelons que sur les zones exclues ci-dessus et plus généralement tous les bâtiments et parties du bâtiment non accessibles et non visibles le jour de notre visite, dans le cas de présence ultérieure constatée de quantités de déchets importantes et/ou la présence de déchets à forte nocivité la responsabilité du donneur d'ordre ou du maître d'ouvrage sera pleinement engagée. Néanmoins, nous nous tenons à la disposition du propriétaire ou du donneur d'ordre afin d'effectuer une visite complémentaire qui fera l'objet d'une nouvelle mission lorsque les bâtiments et parties du bâtiment qui n'ont pas été examinés seront visibles.

F MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. Examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices permettant de définir la structure de construction des bâtiments.

2. Matériel utilisé :

Télémètre Laser, échelle, lampe torche...

G NOTE

Les locaux sont en pleine activité au jour de la visite ; de fait certaines déposes de parements, doublages, revêtements esthétiques n'ont pu être réalisés à la visite. Les éléments de structures cachés par des revêtements de type moquette, PVC, lambris, panneaux agglomérés ou contreplaqués bois, isolant, doublages murs etc....n'ont pu être examinés par manque de visibilité et d'accessibilité.

C'est un audit des déchets, sans démolition, sans dépose de revêtements, ni manipulation importante de mobilier et limité aux parties visibles à la date de l'inspection. Le maître d'ouvrage ou le donneur d'ordre doivent mettre en œuvre des sondages destructifs s'ils souhaitent un repérage exhaustif.

Notre audit ne saurait être une garantie du mode constructif ou de la structure du bâtiment, lesquels n'ont pu être contrôlés.

En outre, les équipements propres au fonctionnement de l'entreprise (véhicules, racks de rangement et stockages, bureaux et mobiliers, etc...) n'ont pas été pris en compte dans cet audit.

H OBJECTIF DU DIAGNOSTIC

- En priorité, de prévenir et de réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la conception, la fabrication et la distribution des substances et produits et en favorisant le réemploi, ainsi que de diminuer les incidences globales de l'utilisation des ressources et d'améliorer l'efficacité de leur utilisation.
- De mettre en œuvre une hiérarchie des modes de traitement des déchets consistant à privilégier, dans l'ordre
 - La préparation en vue de la réutilisation.
 - Le recyclage.
 - Toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique.
 - L'élimination.
 - D'assurer que la gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore, sans provoquer de nuisances sonores ou olfactives et sans porter atteinte aux paysages et aux sites présentant un intérêt particulier.
 - D'organiser le transport des déchets et de le limiter en distance et en volume.
 - D'assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et de gestion des déchets, sous réserve des règles de confidentialité prévues par la loi, ainsi que sur les mesures destinées à en prévenir ou à en compenser les effets préjudiciables.

I OBLIGATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Article 3 de l'arrêté du 14 janvier 2012.

Le formulaire de récolement, défini par l'article R. 111-49 du code de la construction et de l'habitation, mentionne la nature et la quantité des matériaux réemployés sur le site ou destinés à l'être et celles des déchets issus de la démolition en précisant les filières utilisées pour la collecte, le regroupement, le tri, la valorisation et l'élimination des déchets issus de la démolition.

Le cadre du formulaire de récolement est défini dans le CERFA 14498 accessible sur le site www.service-public.fr et sur le site internet du ministère chargé de l'urbanisme et de la construction (www.developpement-durable.gouv.fr).

Six mois au plus tard après la date d'achèvement des travaux de démolition, le maître d'ouvrage doit déclarer en ligne ce formulaire à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, sur un site internet dédié.

J CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

WE GROUP HOLDING
WE GROUP
CS 82010 - 30 Av du Château de Jouques
13883 GEMENOS CEDEX
SIREN 443 638 671



Référence : **121665**

Fait à : **GEMENOS** le : **26/04/2022**

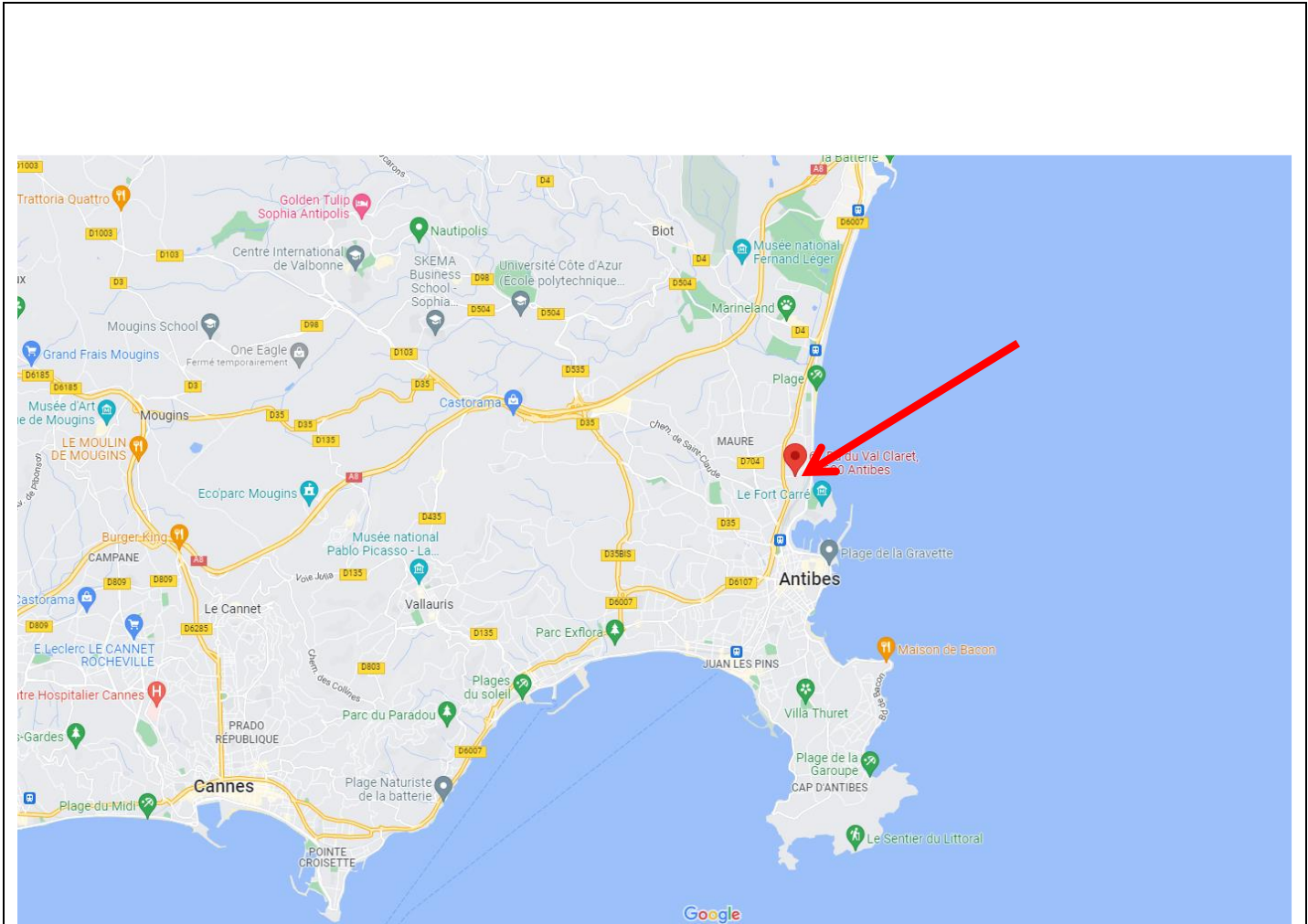
Visite effectuée du : **06/04/2022**

Nom du responsable : **Christophe LAURELUT**

Opérateur : **Christophe SAUVAIRE**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

K PLAN DE SITUATION









L CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES PRESENT SUR LE SITE					
Dénomination	Emprise au Sol (m²)	Longueur (ml) <i>(Maxi)</i>	Largeur (ml) <i>(Maxi)</i>	Hauteur (ml) <i>(Moyenne)</i>	Type
Bâtiment administratif	800 m2	95 ml	8 ml	5 ml	Administration
Bâtiment Camions	1800 m2	81 ml	21 ml	8 ml	Hangar
Bâtiment Rougier	3000 m2	61 ml	52 ml	8 ml	Hangar
Bâtiment Vin	2800 m2	75 ml	37 ml	7,5 ml	Hangar
Bâtiment Holbod	1150 m2	39 ml	30 ml	7 ml	Hangar
Service Technique	180 m2	16 ml	12 ml	6 ml	Hangar
Bureaux	100 m2	14 ml	8 ml	3 ml	Bureaux
Bâtiment Tri	140 m2	20 ml	6.5 ml	6 ml	Hangar
Bunker	450 m2	41 ml	11 ml	7 ml	Hangar

M STRUCTURE DES OUVRAGES PRESENT SUR LE SITE		
Dénomination	Année de Construction	Type de Construction
Bâtiments industriels	NC	Locaux commerciaux en RdC. Hangar avec bardages et couverture type plaques fibres ciment. Locaux administratifs avec murs maçonnés et couverture en plaques ondulées

N CROQUIS

Néant

O METHODOLOGIE GENERALE DE DECONSTRUCTION

- Installation du chantier ;
- Déconnexion du réseau AEP (Alimentation en Eau Potable) ; Gaz et électricité ;
- Dégazage des réservoirs d'hydrocarbures et des réseaux associés ;
- Repérage des réseaux enterrés ;
- Curage extérieur et tri des matériaux (conduits acier en vrac, tuyaux caoutchouc, déchets verts...) ;
- Curage intérieur et tri des matériaux (Déchets Non Dangereux, etc.) ;
- Dépose de l'ensemble des canalisations
- Désamiantage des bâtiments ;
- Déconstruction des planchers béton à l'aide d'un BRH avec pince à béton ;
- Concassage des bétons sur site ;
- Tri sélectif à l'avancement des travaux ;
- Abattage des superstructures des bâtiments à l'aide d'oxycoupeurs, torches plasma, ou pelle équipée d'une pince à ferraille ;
- Démolition des dallages et purge des infrastructures des bâtiments ;
- Tri sélectif, évacuation et élimination hors site des matériaux (béton, etc.) ;
- Remblaiement des fosses et sous-sol avec des matériaux sains et inertes issus de la démolition, et d'apport de terre si nécessaire, au droit de la voirie et suivant la ligne des parcelles voisines ;
- Remise en état et livraison du terrain.

P ELEMENTS ET INSTALLATIONS SPECIFIQUES

Type de déchets	Eléments	Unité	Bâtiment
			Bâtiment principal
	Cumulus 100l	u	3
	Coffret électrique	u	18

Q QUANTIFICATION DES MATERIAUX

Classe de déchets	Types de déchets	Eléments	QUANTITES		
			Unité	LOCALISATION	QUANTITE TOTALE
				Bâtiment principal	
DI Déchets inertes	Mélanges bitumineux	Enrobés	m2	8600,0	8600,0
DI Déchets inertes	Béton et pierres	Plancher et plafond Béton	m3	670,0	670,0
		Mur béton	m3	150,0	150,0
		Poteau et poutre béton	m3	25,0	25,0
		Parpaing de 20	m2	3500,0	3500,0
		Mur brique	m2	600,0	600,0
		Céramique	Carrelage	m2	780,0
	Faïence		m2	130,0	130,0
	Plinthes		ml	205,0	205,0
	Douche		u	5	5
	Lavabo		u	7	7
	WC		u	12	12

Classe de déchets	Type de déchets	Forme	Eléments	QUANTITES			
				Unité	LOCALISATION	QUANTITE TOTALE	
					Bâtiment principal		
DND Déchets non dangereux	Bois	Faiblement adjuvantés	Charpente	m2	2600,0	2600,0	
			Charpente lamellé collé	m3	94,0	94,0	
			Lambris bois	m2	110,0	110,0	
			Planche aggloméré	m2	550,0	550,0	
			Porte bois	m2	70,0	70,0	
	Fenêtres et ouvertures vitrées et cloisons			Bois (menuiseries)	m2	25,0	25,0
				Alu (menuiseries)	m2	140,0	140,0
				Acier (menuiseries)	m2	30,0	30,0
				Cloison bois-alu-verre	m2	250,0	250,0
	Métaux	Acier		Bac acier	m2	4000,0	4000,0
				Charpente métal	ml	1400,0	1400,0
				Conduit métal	ml	20,0	20,0
				IPN	ml	4650,0	4650,0
				Panneau sandwich metal	m2	20,0	20,0
				Porte	m2	80,0	80,0
				Gouttières et chenaux	ml	500,0	500
				Volet métallique	m2	250,0	250
				Cloison vitrée	m2	35,0	35,0
	Plastiques			Conduit pvc	ml	60,0	60,0
				Dalle de polystyrène	m2	150,0	150,0
				Support neon pvc	u	100	100
	Revêtements de sols			Linoléum	m2	70	70
	Plâtre			Carreau de platre	m2	10,0	10
				Faux plafond platre	m2	400,0	400
	Isolants			Faux plafond	m2	800,0	800,0
	Isolants			Calorifuge	ml	20,0	20,0

R QUANTIFICATION DES MATERIAUX AMIANTES ET AUTRES

Classe de déchets	Type de déchets	Forme	Eléments	QUANTITES		
				Unité	LOCALISATION	QUANTITE TOTALE
					Bâtiment principal	
DD Déchets dangereux	Amiante	Amiante lié à des matériaux inertes	Conduits amiante ciment	ml	120	120
			Plaques ondulées	m2	12550	12550
			Plaques planes	m2	90	90
			Revêtement bitumineux d'étanchéité	m2	0,5	0,5
			Mastic vitre	m2	0,5	0,5
			Colle faïence/plinthe	m2	10	10
			Dalles de sol + colle de carrelage et ragréage	m2	30	30
	Equipements contenant des fluides frigorigènes dangereux		Climatisation	u	30	30
	Sources lumineuses		Néons	u	200	200
	Autres DD		Extincteur	u	30	30

S RECAPITULATIF DES QUANTIFICATIONS

Classe de déchets	Types de déchets	Éléments	Poids en tonnes	
DI Déchets inertes	Mélanges bitumineux	Enrobés	430	ISDI
DI Déchets inertes	Béton et pierres	Plancher et plafond Béton	1675	ISDI
		Mur béton	375	
		Poteau et poutre béton	63	
		Parpaing de 20	525	
		Mur brique	30	
	Céramique	Carrelage	7,80	ISDI
		Faïence	0,91	
		Plinthes	0,82	
		Douche	0,10	
		Lavabo	0,06	
		WC	0,10	

Classe de déchets	Type de déchets	Forme	Eléments	Poids en tonnes	
DND Déchets non dangereux	Bois	Faiblement adjuvantés	Charpente	390,00	Revalorisation
			Charpente lamellé collé	56,40	
			Lambris bois	0,55	
			Planche aggloméré	4,40	
			Porte bois	0,28	
	Fenêtres et ouvertures vitrées et cloisons		Bois (menuiseries)	0,15	
			Alu (menuiseries)	0,84	
			Acier (menuiseries)	0,18	
			Cloison bois-alu-verre	1,50	
	Métaux	Acier	Bac acier	20,00	
			Charpente métal	350,00	
			Conduit métal	0,14	
			IPN	232,50	
			Panneau sandwich metal	0,14	
			Porte	1,20	
			Gouttières et chenaux	0,50	
			Volet métallique	1,25	
			Cloison vitrée	1,05	
	Plastiques		Conduit pvc	0,06	ISDND
			Dalle de polystyrène	0,15	
			Support neon pvc	0,10	
	Revêtements de sols		Linoléum	0,07	ISDND
	Plâtre		Carreau de platre	0,05	
Faux plafond platre			1,20		
Isolants		Faux plafond	0,80	ISDND	
Isolants		Calorifuge	0,02	ISDND	

Classe de déchets	Type de déchets	Forme	Éléments	Poids en tonnes	
DD Déchets dangereux	Amiante	Amiante lié à des matériaux inertes	Conduits amiante ciment	0,96	ISDD
			Plaques ondulées	112,95	
			Plaques planes	0,81	
			Revêtement bitumineux d'étanchéité	0,0025	
			Mastic vitre	0,0005	
			Colle faïence/plinthe	0,1	
			Dalles de sol + colle de carrelage et ragréage	0,3	
	Equipements contenant des fluides frigorigènes dangereux	Climatisation	1,8	ISDD	
	Sources lumineuses	Néons	0,20	ISDD	
	Autres DD	Extincteur	0,6	ISDD	

ANNEXE 1 : CROQUIS AMIANTE



- P099 Fenêtres Coffre Mastic vitrier



- P094 Petit abris Plaque ondulée fibre ciment



- P105 Toiture n°2 fibre amiantée

- P112 Conduit aération fibre amiantée

- P114 Elément d'aération fibre amiantée

- P103 Toiture n°2 fibre amiantée

- P113 Elément d'aération fibre amiantée

- P110 Conduit aération n°1 fibre amiantée

- P102 Toiture n°1 fibre amiantée

- P111 Conduit aération fibre amiantée

- P106 Bande de rive grise n°1 fibre amiantée

- P107 Bande de rive grise fibre amiantée

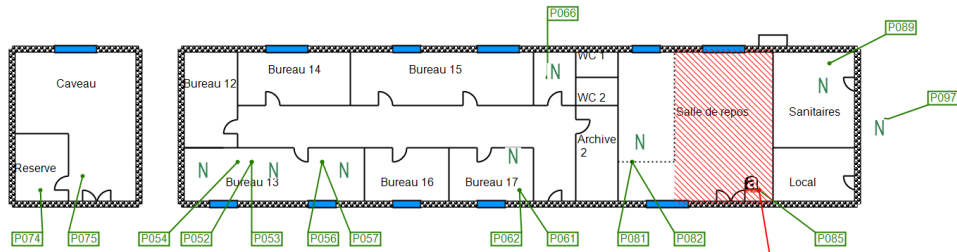
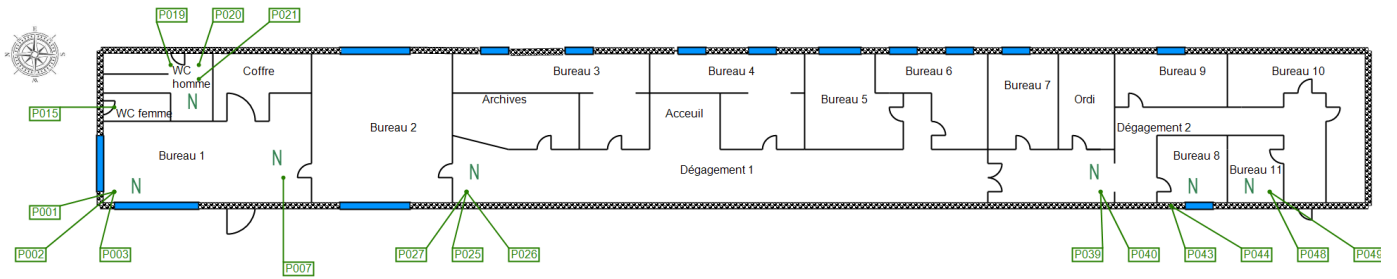
- P109 Bande de rive orange fibre amiantée

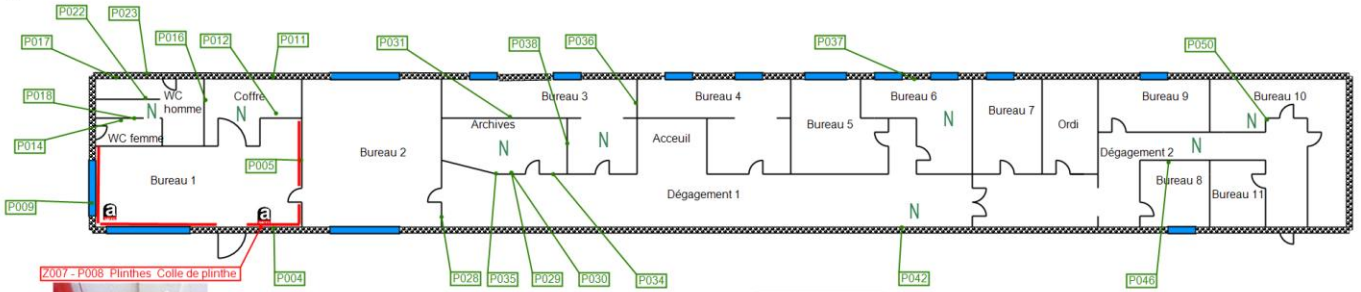
- P104 Toiture n°2 fibre amiantée

- P108 Bande de rive orange fibre amiantée

- P115 Toiture n°3 Revêtement bitumineux feuille rouge

- P116 Toiture n°3 Revêtement bitumineux feuille rouge





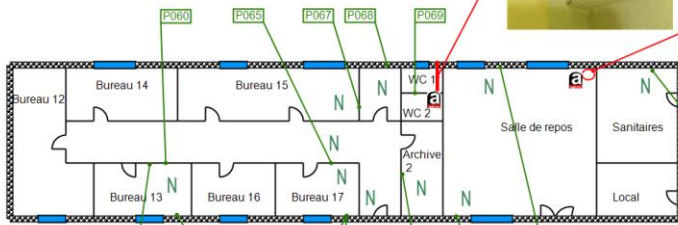
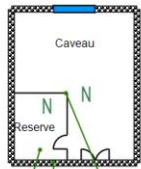
P007 - P008 Plinthes Colle de plinthe



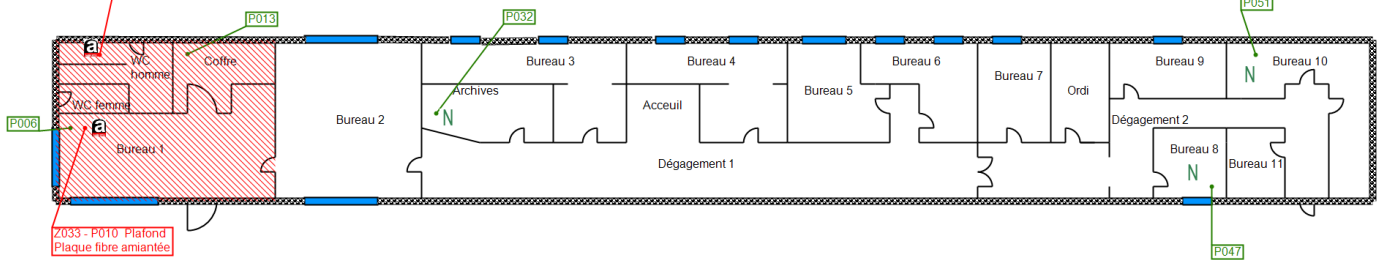
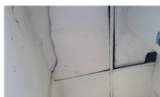
P071 Conduit aération
Conduit fibre amiantée



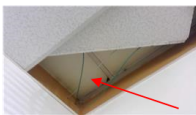
P088 Conduit fluides
Conduit fibre amiantée



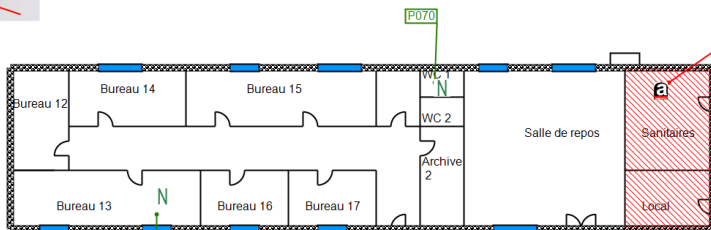
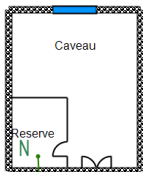
P024 Plafond
Plaque fibre amiantée

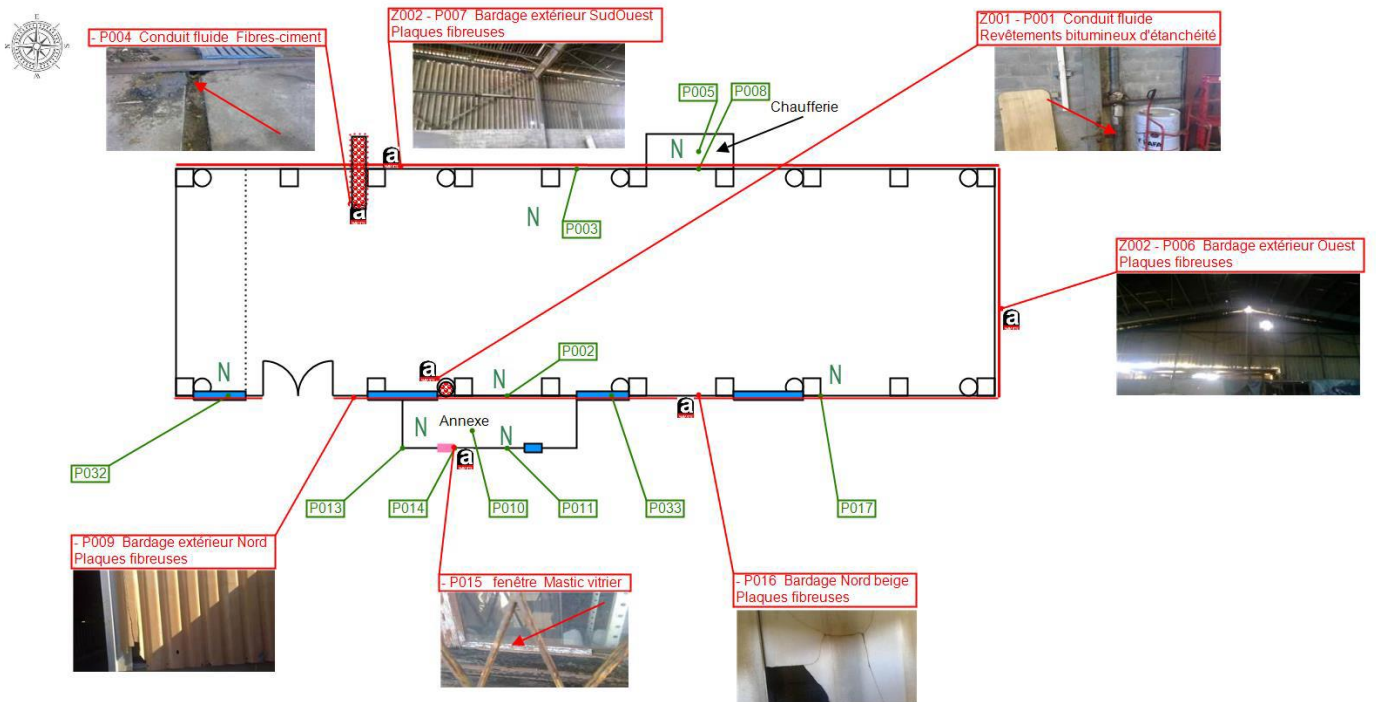
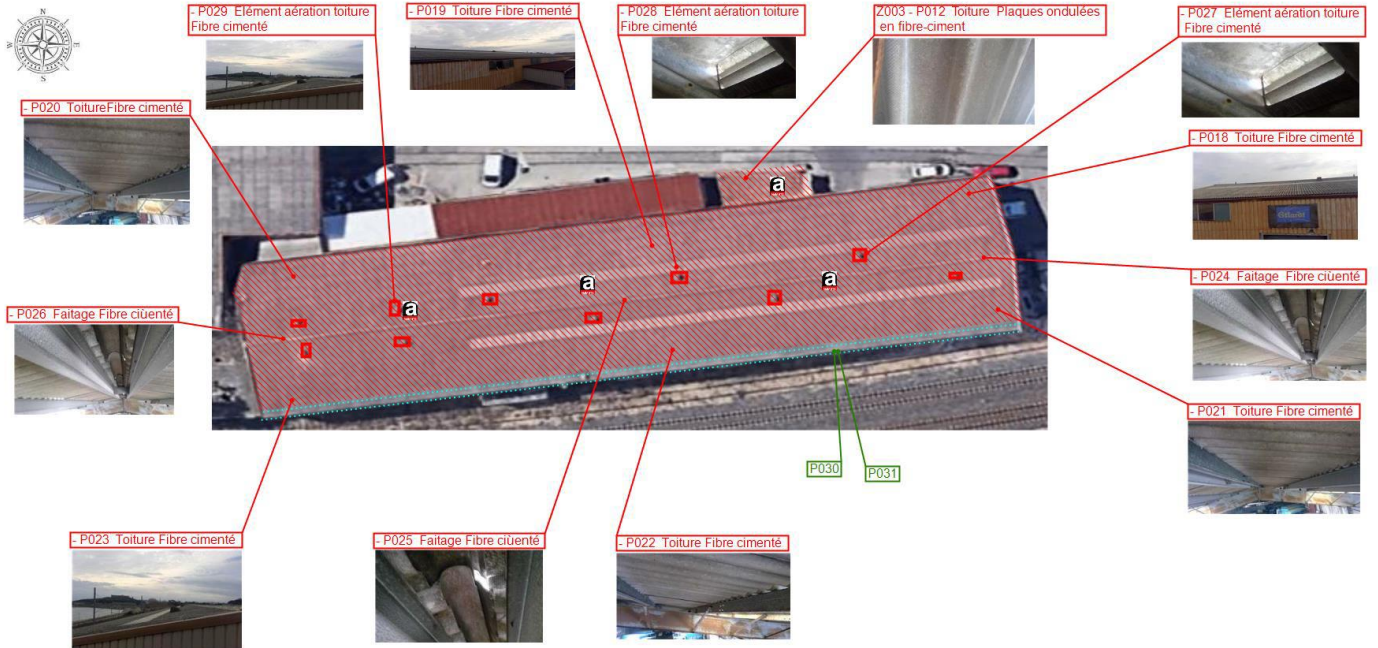


Z033 - P010 Plafond
Plaque fibre amiantée



Z033 - P091 Plaque
fibre amiantée







- P042 Toiture n°2 Fibre cimenté



- P044 Toiture n°2 Fibre cimenté

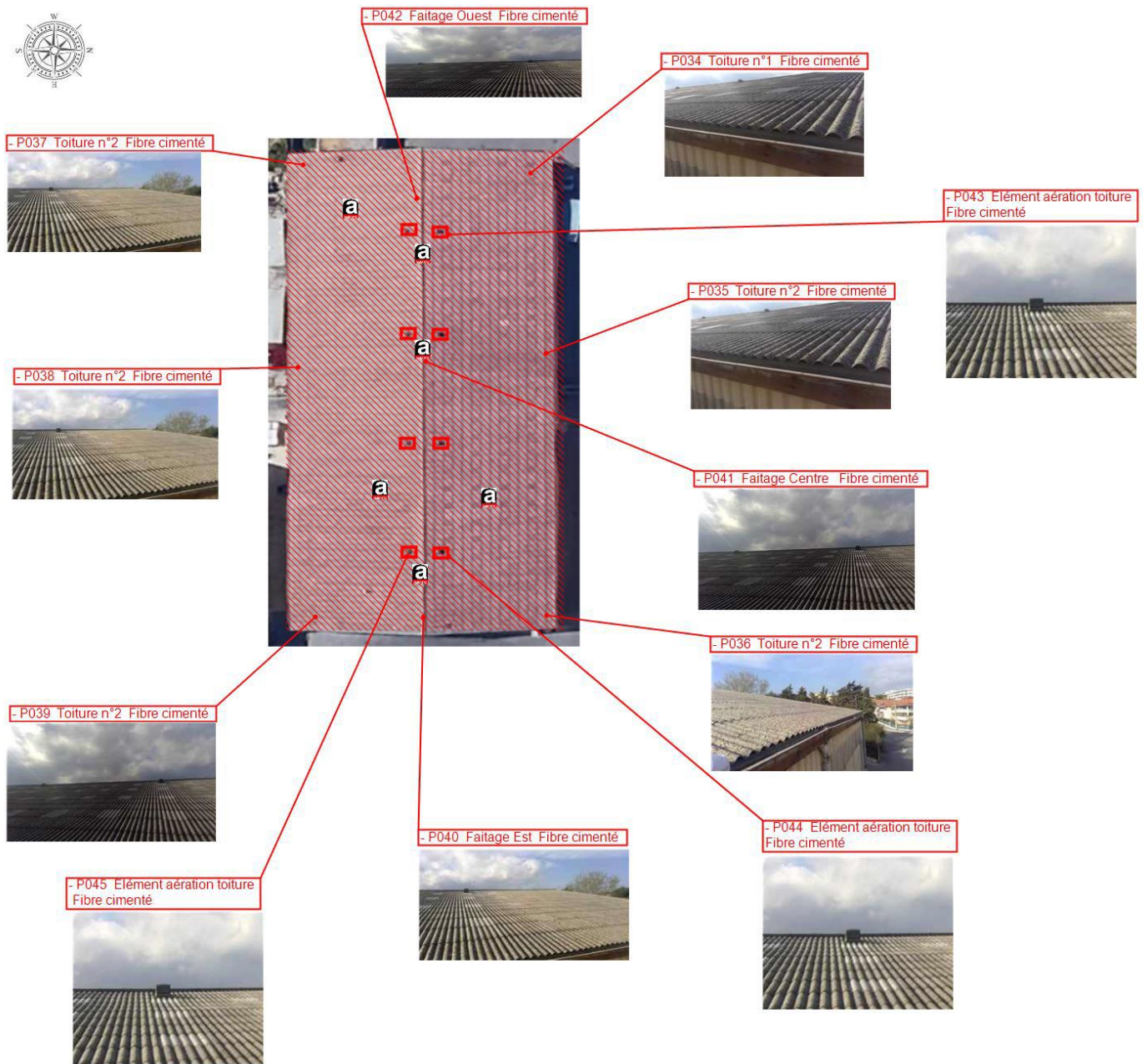


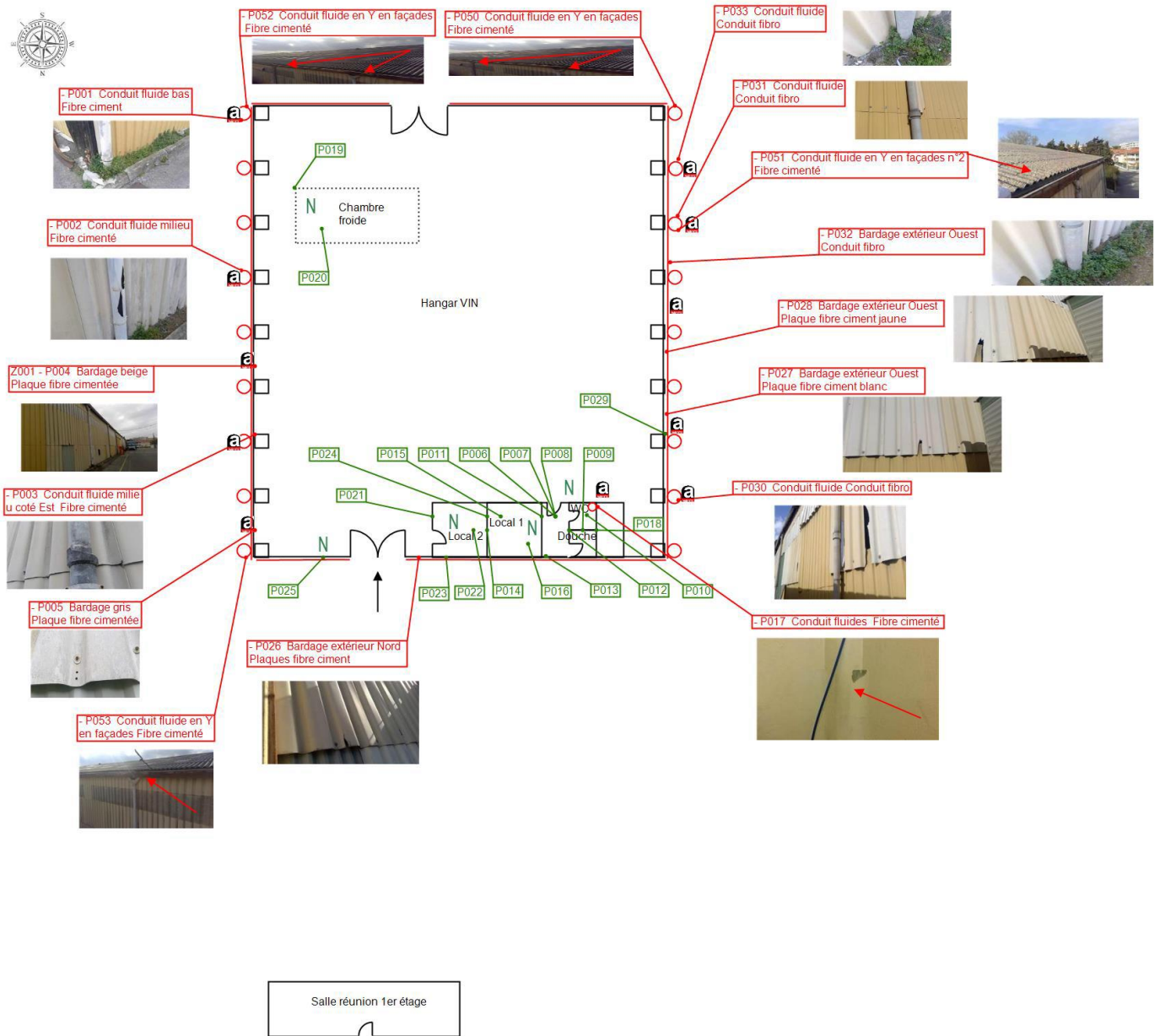
- P041 Toiture n°1 Fibre cimenté

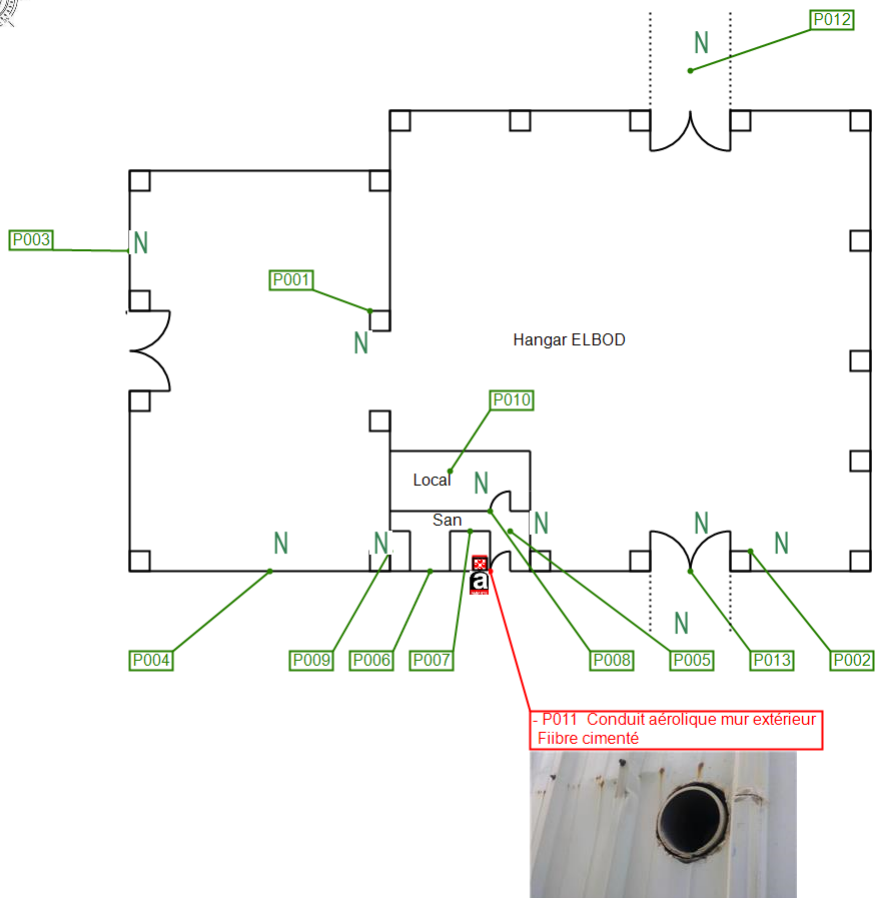
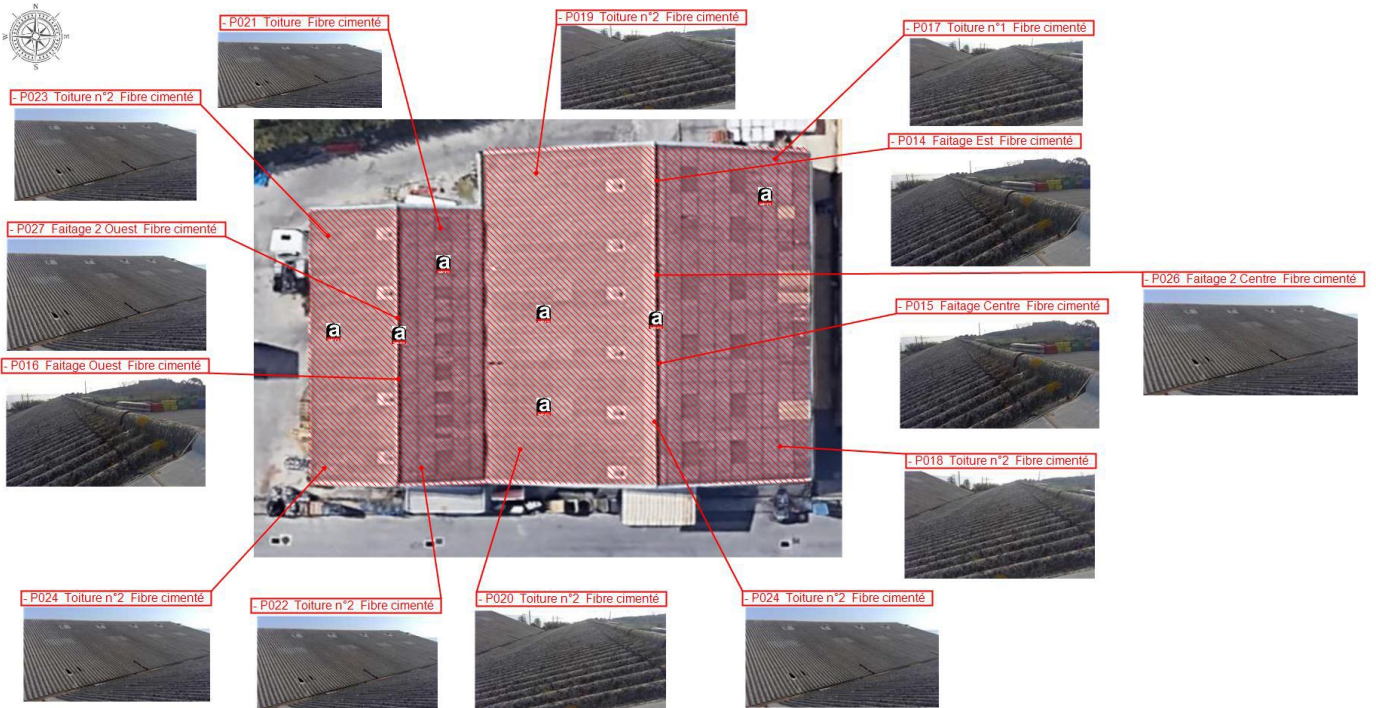


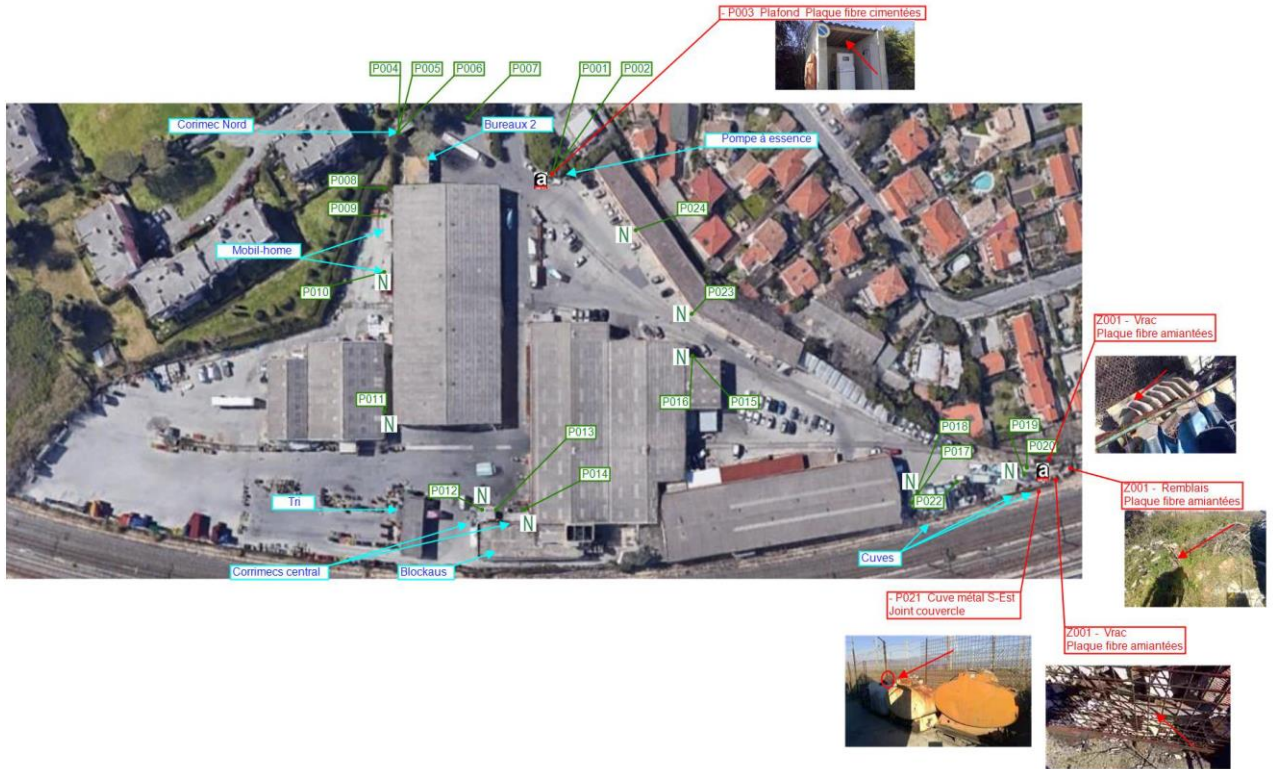
- P043 Toiture n°2 Fibre cimenté

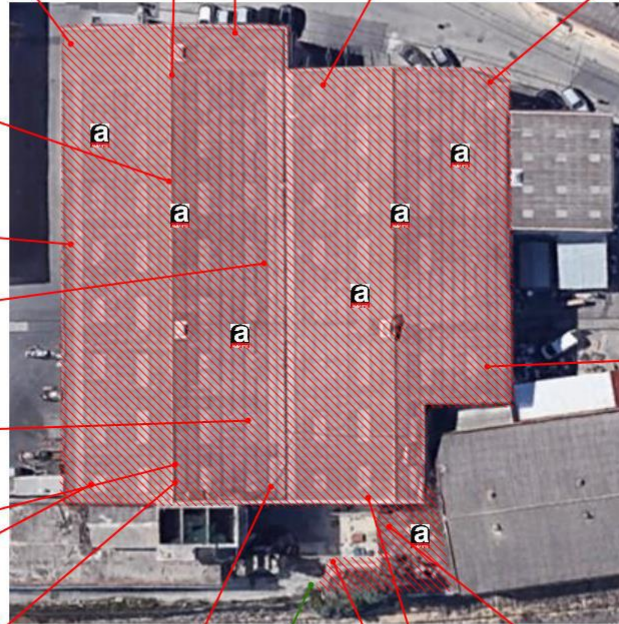
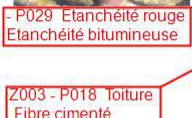




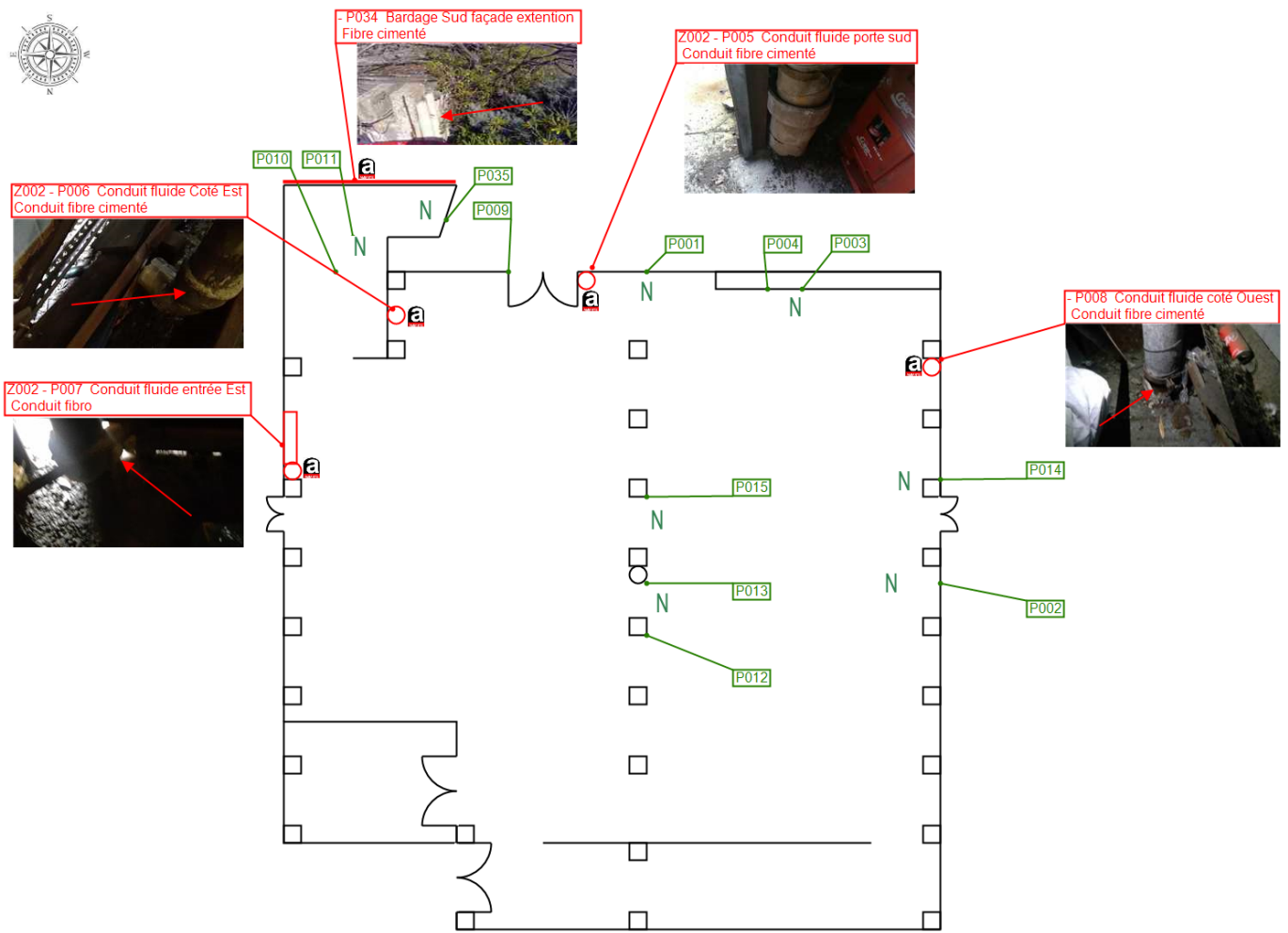


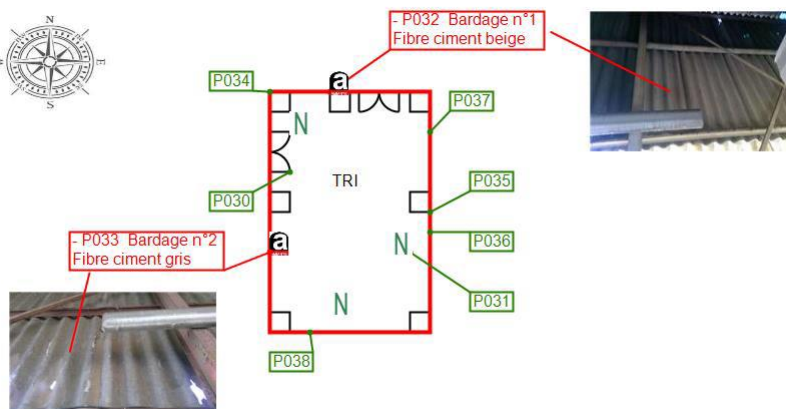
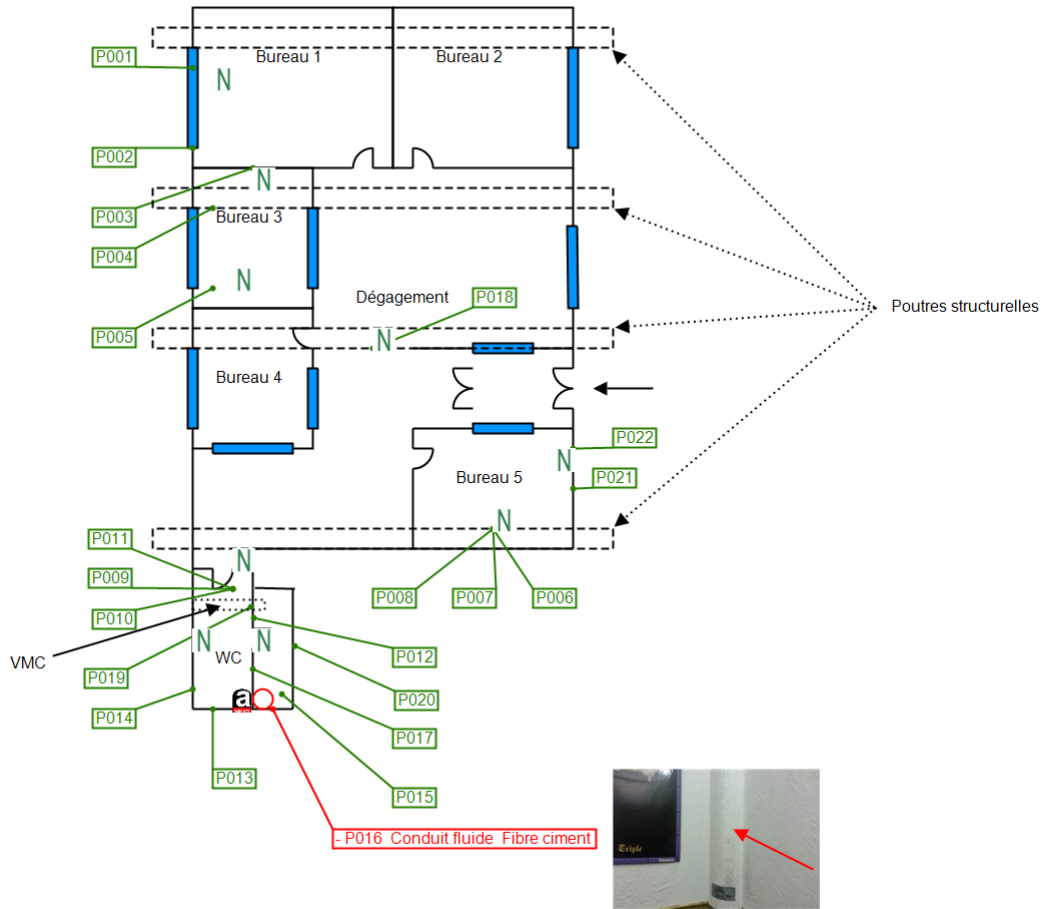




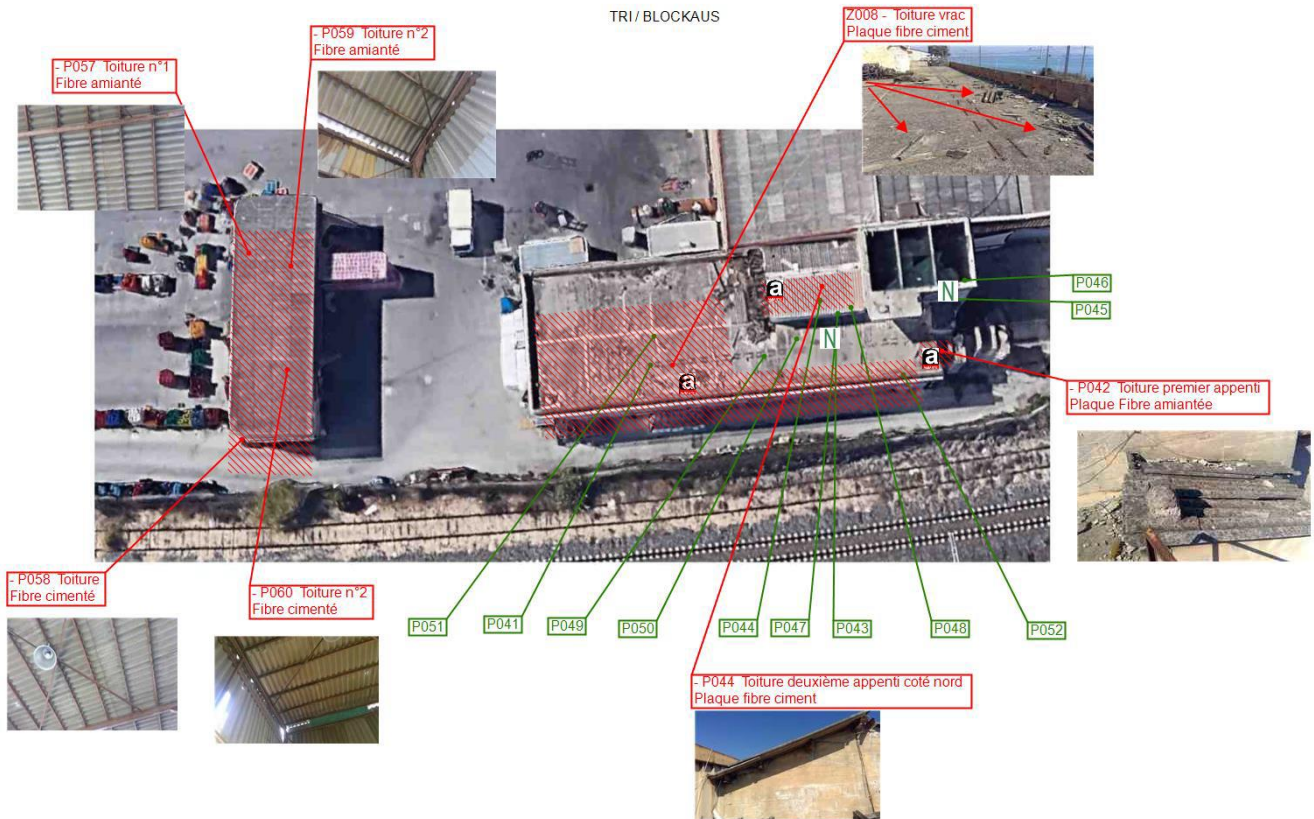


P033





TRI / BLOCKAUS

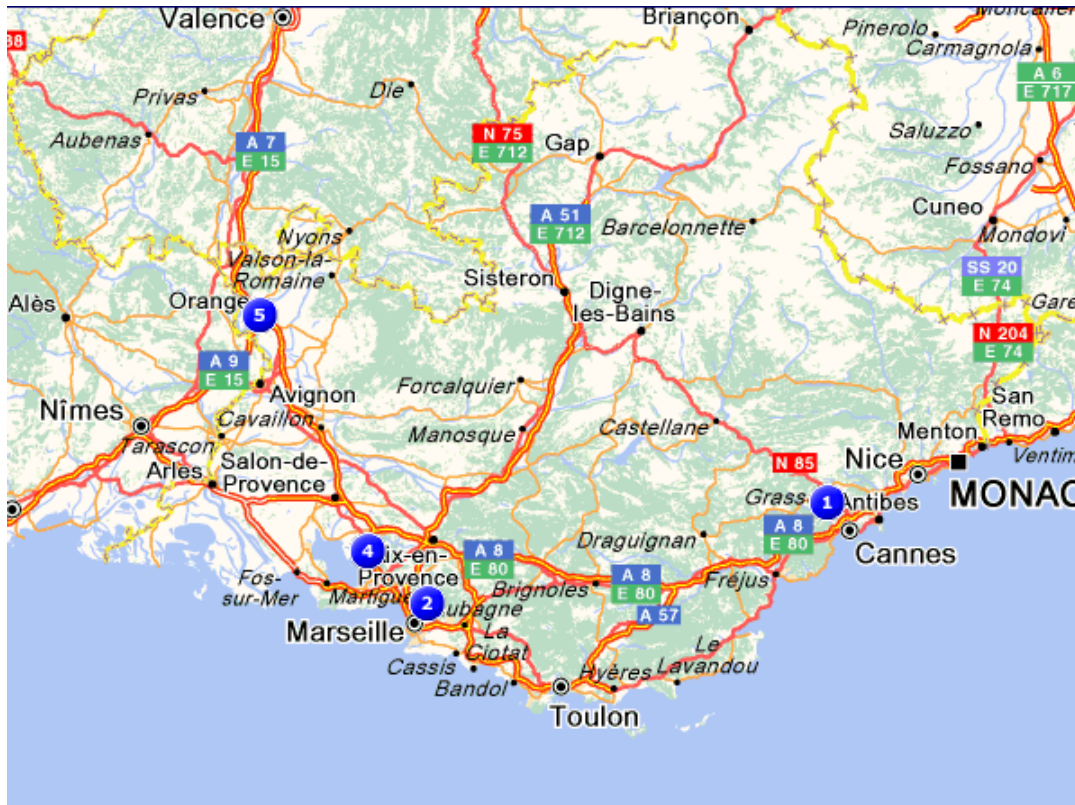


BUREAU 2



ANNEXE 2 : FILIERES D'ELIMINATION RECENSEES A COTE DU SITE

Installation de Stockage de Déchets Dangereux
(Acceptant l'amiante friable et les néons)



1 – OREDUI (110 km)

ZA des bois de Grasse
F - 06069 GRASSE
Tél : 0493702620 / Fax : 0493706045
E-mail : clapprand@sarpindustrie.fr

2 – SPUR ENVIRONNEMENT (92 km)

228 avenue de Château Gombert
F - 13055 MARSEILLE
Tél : 0491687559 / Fax : 0491057342
E-mail : dorecchioni@sarpindustries.fr

3 - SPUR ENVIRONNEMENT (116 km)

Montée des pins -ZI des Pins
F - 13081 ROGNAC
Tél : 0442877210 / Fax : 0442876359
E-mail : fvaillant@sarpindustries.fr - Site : <http://www.sarpindustries.fr>

4 – SOLAMAT MEREX (116 km)

Montée des pins- F - 13081 ROGNAC
Tél : 0442877400 / Fax : 0442876359
E-mail : dpizzichemi@sarpindustries.fr

5 – TTC MALO (181 km)

Le Coudoulet Ouest
F - 84087 ORANGE
Tél : 0490340437 / Fax : 0490517822
E-mail : ttc-malo@chimirec.fr

Installation de Stockage de Déchets Acceptant l'amiante-ciment



1 – OREDUI (110 km)

ZA des bois de Grasse
F - 06069 GRASSE
Tél : 0493702620 / Fax : 0493706045
E-mail : clapprand@sarpindustrie.fr

2 – SPUR ENVIRONNEMENT (92 km)

228 avenue de Château Gombert
F - 13055 MARSEILLE
Tél : 0491687559 / Fax : 0491057342
E-mail : dorecchioni@sarpindustries.fr

3 - SPUR ENVIRONNEMENT (116 km)

Montée des pins -ZI des Pins
F - 13081 ROGNAC
Tél : 0442877210 / Fax : 0442876359
E-mail : fvallant@sarpindustries.fr - Site : <http://www.sarpindustries.fr>

4 – SOLAMAT MEREX (116 km)

Montée des pins- F - 13081 ROGNAC
Tél : 0442877400 / Fax : 0442876359
E-mail : dpizzichemi@sarpindustries.fr

5 – CMR RECYCLAGE (78 km)

12 Chemin de la Prise
Quartier de la gare
F - 04034 LA BRILLANNE
Tél : 0492786319 / Fax : 0492798877
E-mail : cmr@cmrrecyclage.fr

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (Acceptant l'Amiante-ciment)



1-PASINI SAS – SANARY

Ancien chemin de Toulon - Zone Industrielle LA BAOU
83123 SANARY-SUR-MER
Tél : 0498000400 / Fax : 0498000404

2- PASINI SAS

Route Nationale 7 - La Petite Calade (Puyricard)
13001 AIX-EN-PROVENCE
Tél : 0442215757 / Fax : 0442631370

3- SAS RESIPUR

Rue de l'artisanat - Zone Industrielle de Léry
83129 SIX-FOURS-LES-PLAGES
Tél : 0494108369 / Fax : 0494308505

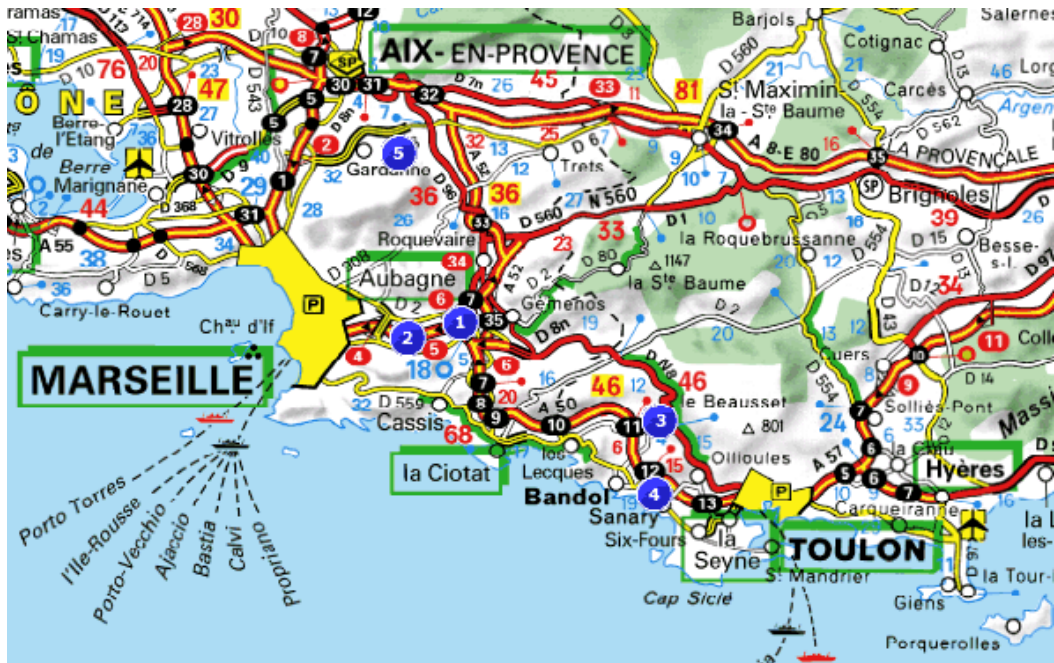
4- PASINI SAS

5 avenue L. Lagrange - ZI Toulon Est
83062 LA GARDE
Tél : 0494215470 / Fax : 0494084857

5- PASINI SAS

436 Rue P. Laugier- ZI Saint Martin
83069 HYERES
Tél : 0494288920 / Fax : 0494147801

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux Centre de Stockage de Déchets Inertes



1-QUEYRAS ENVIRONNEMENT

Chemin Departemental 43D Saint Jean de Garguier - Les Craux - 13005 AUBAGNE
Tél : 0442325003 / Fax : 0442328394

2- PLATE FORME DE TRI DE LA MILLIÈRE

17 Boulevard de la Millière - 13055 MARSEILLE
Tél : 0491193046

3- GRANULATS DU MIDI - LE BEAUSSET

Carrière du Beausset Quartier Val d'Aren - 83016 LE BEAUSSET
Tél : 0494987264 / Fax : 0494984446

4- PASINI SAS – SANARY

Ancien chemin de Toulon - Zone Industrielle LA BAOU - 83123 SANARY-SUR-MER
Tél : 0498000400 / Fax : 0498000404

5- DURANCE GRANULATS LA MALESPINE

Route de Gréasque - La Malespine - 13041 GARDANNE
Tél : 0442654230 / Fax : 0442654231

ANNEXE 3 : FORMULAIRE DE RECOLLEMENT



Ministère chargé
de la construction

**Formulaire de récolement relatif au diagnostic
portant sur la gestion des déchets
issus de la démolition**



N° 14498*01

de bâtiments de plus de 1000 m² ou

de bâtiments professionnels ayant accueilli des substances
dangereuses au sens de l'art. R4411-6 du code du travail

*Arrêté du 19 décembre 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion
des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments*

Identification et coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération de démolition			
Nom, prénom			
Raison sociale			
N° SIRET			Forme juridique
Adresse			
N° voie	Nom de voie		
Lieu-dit	Localité		
Code postal	Boîte postale	Cedex	
Téléphone	Télécopie		
Adresse électronique			
Identification, coordonnées du professionnel réalisant le diagnostic et de l'organisme auquel il est rattaché			
Nom, prénom			
Raison sociale			
N° SIRET			Forme juridique
Adresse			
N° voie	Nom de voie		
Lieu-dit	Localité		
Code postal	Boîte postale	Cedex	
N° de téléphone	Télécopie		
Adresse électronique			
Désignation de la compagnie d'assurance			
Nom de la compagnie			
Adresse			
N° de police	Date de validité		
Localisation de l'opération			
Adresse			
N° voie	Nom de voie		
Lieu-dit	Localité		
Code postal	Boîte postale	Cedex	
Références cadastrales			
Section(s)		Parcelle(s)	

La loi n° 78-17 du 4 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de l'organisme destinataire de ce formulaire.

Identification des bâtiments

Bâtiment 1

Type de bâtiment (*)

Année de construction

Surface hors œuvre brute

Activités successives

Liste et description des locaux visités

Description des systèmes constructifs et de cloisonnement identifiés

Bâtiment 2

Type de bâtiment (*)

Année de construction

Surface hors œuvre brute

Activités successives

Liste et description des locaux visités

Description des systèmes constructifs et de cloisonnement identifiés

(*) Logements, hôtel, bureaux et administration, commerce, bâtiment industriel, enseignement, culturel, complexe sportif, secteur santé (y compris maison de retraite) ...

Travaux réalisés

Période d'exécution des travaux

Liste des documents utilisés pour la réalisation des travaux

Décontamination (en particulier le désamiantage)

Oui

Non

si oui, liste des déchets

Phase de démolition préparatoire tri primaire sur pied (démontage/dépose)

Liste des déchets triés

Phase de démolition exécutoire (abattage)

Réception intermédiaire des travaux avant abattages

Oui

Non

Tri au sol

Liste des déchets triés

Tableau de récolement : nature et quantité (en tonnes) et mode de gestion des déchets

En tonnes		Diagnostic préalable	Prévention	Valorisation				Elimination				
		Quantités estimées dans la synthèse	Réemploi sur site	Réutilisation sur un autre site	Envoi vers centre de regroupement et/ou de tri ^(a)	Envoi vers centre de valorisation matière	Envoi vers centre de valorisation énergétique	Remise des déchets à un éco-organisme titulaire d'un agrément REP ^(b) (préciser obligatoirement l'organisme en fin du présent tableau.)	Stockage en ISDI	Stockage en ISDND	Stockage en ISDD	Autre filière d'élimination (à préciser obligatoirement en fin du présent tableau.)
Matériaux ou déchets inertes (DI)	Mélanges bitumineux (sans caudron)											
	Terres (hors terre végétale) non polluées											
	Béton et pierre											
	Tuiles et briques ⁽¹⁾											
	Céramique (carrelage, faïence et sanitaires)											
	Verre sans menuiserie											
	Mélanges de DI listés ci-dessus sans DND (à détailler éventuellement en fin du présent tableau) Autres déchets inertes (à détailler obligatoirement en fin du présent tableau) ^(a)											
Matériaux ou déchets non dangereux (DND)	Plâtre	Plaques et carreaux										
		Enduit + support inerte										
		Complexes plâtre + isolant										
	Bois	Non traités										
		Faiblement adjuvantés										
	Fenêtres et autres ouvertures vitrées											
	Métaux (à détailler éventuellement en fin du présent tableau)											
Plastiques (à détailler éventuellement selon type de plastiques ; ex : PVC) ⁽²⁾												
Isolants	Laines minérales											

Détail des organismes titulaires d'un agrément REP auxquels sont remis des déchets (mention "à détailler obligatoirement")

Type de matériaux ou déchets ⁽⁶⁾	Appellation du matériau ou déchet ⁽⁵⁾	Nom de l'organisme	Quantité (en tonnes)

Détail des autres filières d'élimination (mention "à détailler obligatoirement")

Type de matériaux ou déchets ⁽⁶⁾	Appellation du matériau ou déchet ⁽⁵⁾	Filière d'élimination	Quantité (en tonnes)

⁽⁰⁾ Déchèterie municipale ou professionnelle, centre de collecte, y compris les plates-formes de regroupement et/ou de tri
⁽¹⁾ Filière REP (responsabilité élargie du producteur) : DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), sources lumineuses, meubles, piles et accumulateurs...
⁽²⁾ Préciser la présence de plâtre éventuelle
⁽³⁾ PSE (polystyrène expansé), XPS (polystyrène extrudé), PU (polyuréthane), PVC (polychlorure de vinyle), DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)
⁽⁴⁾ Dalles vinyle-amiante
⁽⁵⁾ Y compris matériaux contaminés par des peintures au plomb
⁽⁶⁾ Exemple : déchets résiduels non-constitutifs du bâtiment, ou déchets issus de l'usage ou/et de l'occupation, ou mélanges de déchets X et Y mentionnés dans les listes ci-dessus, etc.
⁽⁷⁾ Inertes, non dangereux ou dangereux